

# Berne veut lever le pied sur l'expansion du 30 km/h

**MOBILITÉ** Le Conseil fédéral propose de durcir les conditions pour les limitations de vitesse dans les localités. La gauche crie au diktat contre une mesure qui a fait ses preuves, alors que la droite salue une décision qui permettra de garantir la fluidité du trafic. La consultation s'annonce tendue

YAN PAUCHARD, BERNE

Pour les uns, c'est la solution la moins chère et la plus efficace pour lutter contre les nuisances sonores et améliorer la sécurité. D'autres dénoncent son extension jugée «chaotique» dans de nombreuses villes. Le 30 km/h clive plus que jamais. Et ce n'est pas près de s'apaiser. Donnant suite à la motion du conseiller national PLR Peter Schilliger, le Conseil fédéral a proposé hier de mieux encadrer l'instauration de ces limitations de vitesse, via des modifications d'ordonnance. La consultation court jusqu'en décembre.

Parmi les changements proposés, une commune qui souhaite instaurer le 30 km/h sur un axe principal devra démontrer que la mesure n'entraîne aucun report de trafic dans les quartiers d'habitation. Sur ces tronçons, une limitation ne pourra également être mise en œuvre que si le bruit ne peut pas être suffisamment réduit par la pose d'un revêtement phonoabsorbant.

## «Aucun recours légal n'est possible, ni référendum»

Les réactions sont fortes parmi les associations environnementales comme l'ATE. Son coprésident suisse David Raedler regrette le tour de vis, même s'il reconnaît qu'il est moins fort que redouté. «Le Conseil fédéral a reconnu l'importance du 30 km/h, c'est positif, même si les limitations sont importantes et doivent être déplorées», relève l'écologiste, qui craint que cette complexification des procédures ne freine les autorités.

La forme aussi interpelle David Raedler, qui parle d'un «diktat». «Albert Rösti passe par une modification d'ordonnance, observe l'avocat. On ne peut s'y opposer que durant la phase de consultation. En dehors, aucun recours légal n'est possible, ni référendum,

alors que, vu l'enjeu, il serait légitime que le peuple ait le dernier mot.» De son côté, la socialiste Brenda Tuosto, membre de la Commission des transports du National, mais aussi municipale de la mobilité d'Yverdon, dénonce une atteinte à l'autonomie communale, principe inscrit dans la Constitution. «Conseillés par leurs urbanistes, à l'écoute de leur population, les villes et les villages sont mieux placés pour évaluer la situation que le Conseil fédéral et le parlement depuis Berne», lance la parlementaire vaudoise. L'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses ont d'ailleurs réagi fortement.

## «Des propositions mesurées»

A droite, au contraire, on se félicite des modifications proposées. Le conseiller aux Etats Pascal Broulis écarte le reproche d'atteinte à l'autonomie communale. Il rappelle que «des excès ont été constatés dans certaines villes, où l'on a abaissé la limitation à la va-vite après une simple phase expérimentale». «Cette ordonnance offre un cadre clair et permet une hiérarchisation entre les différents types de route», note l'élu vaudois, qui souligne des propositions très mesurées du Conseil fédéral. «Personne ne conteste l'utilité du 30 km/h dans les quartiers d'habitation où il y a des enfants, c'est différent pour les axes principaux d'une localité où cela pose plusieurs problèmes, y compris pour les transports publics et les véhicules d'urgence», relève Pascal Broulis.

Auteur de la motion, le PLR lucernois Peter Schilliger n'y voit également que des avantages. «La nouvelle ordonnance contribuera à maintenir la fluidité de la circulation, tout en aidant les cantons et les communes à planifier plus concrètement leur gestion du trafic», se réjouit le conseiller national. Le TCS lui emboîte le pas, soulignant les garanties offertes par le Conseil fédéral, qui permettent d'éviter ainsi le report du trafic dans les quartiers. Pour son porte-parole Sébastien Leprat, la décision du gouvernement reflète également «la volonté populaire clairement exprimée en 2001 [la population avait rejeté à 80% une initiative pour la généralisation du 30 km/h]». ■